L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

J. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 SEPTEMBRE 1861.

G. F. WEISSE, F. LIMET. — E. DUFOUR, S. HARBY. } EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 27 SEPTEMBRE.

[illegible] porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] des abonnements "à la semaine" à [illegible] 25 CENTS pour les six numéros. On [illegible] aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

M. Barnett J., 198 encoignure Chartres (entre Ste-Anne et Madison.—Verrerie, porcelaines, faïence, candélabres, lampes, ferblanterie, installations de magasins.

[illegible] Turpin, 95 Vieille Levée.—Huile, vermouth, [illegible], etc.

[illegible] Fernandez, rue du Cirque, 179, entre Poydras [illegible].—Vêtements, bijoux, broderies, etc.

[illegible] Vignié, 67, rue Dauphine, près Conti.—Meubles.

La politique et la guerre.

Nous ignorons ce qu'il y a de vrai dans les [illegible] qui ont eu cours à Richmond, au sujet [illegible] division d'opinion dans le sein du cabinet [illegible] direction à donner aux opérations militaires. Si pareille dissidence s'est manifestée, il [illegible] qu'elle eût dû être tenue secrète et [illegible] cabinet se serait gardé de divulguer ses [illegible] au sujet de cette question vitale, [illegible] pas jeter l'inquiétude dans les esprits, [illegible] en espérant qu'il n'y a rien de fondé dans [illegible] qu'on prête au gouvernement d'arrêter [illegible] actives sur les bords du Potomac [illegible] prendre aux troupes leurs quartiers [illegible] nous devons répondre aux observations [illegible] présentées dans la presse à ce sujet.

[illegible] pareille résolution a dû évidemment être [illegible] une opposition énergique de la part [illegible] militaires, et il faudrait pour qu'elle [illegible] adoptée que des considérations politiques [illegible] importance extrême l'eussent emporté [illegible] les raisons tirées de l'intérêt de la [illegible] elle-même. On a déjà beaucoup trop [illegible] au système des fortifications et à la [illegible] école des marches et des contremarches. [illegible] grandes victoires, celle de Manassas et [illegible] de Oak Hill, sont restées sans aucun résultat, [illegible] qu'on n'a pas su en tirer profit. Si nos [illegible] prétendent fortifier toutes nos frontières avec autant de soin qu'on a fortifié les [illegible] de Richmond, ce sera l'œuvre de dix ou [illegible] ans et nous ne verrons jamais la fin de [illegible] guerre. Or, si nous en croyons des renseignements qui nous parviennent, il n'a pas tenu à [illegible] généraux que la guerre ne fût portée depuis [illegible] temps dans le Maryland; c'est l'influence [illegible] certains hommes politiques du cabinet qui [illegible] emporté sur leurs idées.

Il ne nous est pas possible d'apprécier des [illegible] considérations politiques qu'on cache au public. [illegible] est plus assurément dans l'espérance de [illegible] favoriser dans le Nord le parti de la paix qu'on [illegible], avec des scrupules hors de saison, de [illegible] trop activement l'offensive. Personne ne [illegible] plus, avec quelque apparence de raison, [illegible] espérer rien du Nord. L'esprit public y a été [illegible] par le despotisme fédéral, la presse indépendante a été muselée ou supprimée, la voix [illegible] l'opposition étouffée sous le règne de la terreur. Nous ne devons plus voir qu'un ennemi [illegible] ce peuple qui s'est laissé, bon gré malgré, [illegible] à la politique de coërcition de Lincoln, [illegible] les moyens de douceur et de persuasion doivent désormais faire place aux arguments [illegible] énergiques du fer et du plomb.

Ce n'est pas que le peuple du Nord soutienne [illegible] enthousiasme son gouvernement. Il se [illegible] de laisser faire et il reste spectateur [illegible] de la querelle. Or, puisque tel est le cas, [illegible] mieux essayer de finir la querelle par [illegible] coups décisifs que de la prolonger indéfiniment. Si le Sud parvient à chasser les [illegible] de tous les Etats à esclaves, de la Virginie, du Maryland, du Kentucky et du Missouri, et à porter ses armées sur les frontières qui séparent les deux sections, alors nous [illegible] qu'on fasse une pause parce que [illegible] de la guerre sera atteint et que la paix [illegible] la conséquence naturelle de la situation. [illegible] n'aura qu'à rester chez soi. Tandis [illegible] arrêter en ce moment est tout mettre en question.

Au point de vue politique, il n'y a rien à gagner [illegible] un temps d'arrêt. Au point de vue [illegible], il nous semble qu'il y a tout à perdre. Ne serait-ce pas, d'abord, un aveu d'impuissance de la part de l'armée Confédérée, que de [illegible] ses quartiers d'hiver au moment où [illegible] arrivée aux portes même de Washington. Laisser le Maryland en proie au plus cruel despotisme qu'on puisse imaginer serait un abandon qui jetterait le désespoir dans le cœur des citoyens de cet état et qui ferait perdre à notre cause leurs sympathies en ce moment si [illegible]. Quel effet aurait, d'ailleurs, une pareille mesure sur le moral d'une armée de volontaires? A-t-on oublié ce qui se passait dans la guerre de l'indépendance et les embarras qu'on eu à surmonter Washington? L'armée a compté prendre ses quartiers d'hiver à Washington et à Baltimore, et nous croyons que ses chefs ont à cœur de ne pas la désappointer.

Une suspension des opérations offensives contre la capitale aurait pour effet, au contraire, de relever le moral des Fédéraux. Le gouvernement de Lincoln, rassuré sur la sécurité de sa capitale, pourrait donner toute son attention aux expéditions qu'il a l'intention de diriger sur nos côtes, et il ne pousserait qu'avec plus de vigueur la guerre dans le Golfe du Mexique. Ainsi tandis que notre armée resterait inactive à l'abri de ses retranchements entre Manassas et Alexandrie, il faudrait que les Etats du Golfe et de l'Atlantique épuisassent leurs dernières ressources pour faire face à un ennemi qui, maître de la mer, menacerait divers points à la fois et harcèlerait sans relâche nos défenseurs.

Ce système nous parait tellement illogique que nous avons peine à y croire. Il faut coûte que coûte qu'avant l'hiver nos troupes soient maîtresses de St Louis, de Louisville, de Washington et de Baltimore. Tel est le seul plan de campagne que nous comprenions. Nous ne pouvons expliquer que, dans une sasse comme celle-ci, les armées du Sud se contentent en présence de l'ennemi d'élever des terrassements ou de fortifier des collines. Avec un ennemi qui ne tient pas en rase campagne, l'élan est le plus sûr élément de la victoire, ainsi que cela a été démontré dans la journée de Manassas. Nous répéterons donc ce que nous avons dit il y a un mois: assez de marches et de contremarches, assez de tactiques, "en avant" à la rencontre des corps d'armée ennemis sans trêve ni relâche jusqu'à ce que le sol du Sud soit débarrassé! Si le siége de Washington exige de nouveaux travaux, on peut les continuer tout en portant la guerre dans le Maryland. Mais qu'on ne parle pas d'hiverner avant l'hiver quand l'ennemi souille notre sol et commet chaque jour nos compatriotes aux plus indignes outrages.

OCCUPATION DE LA COLLINE MULDROUGH.—Nous avions annoncé il y a quelques jours que les confédérés avaient pris possession de cette colline. Le *Nashville Union* du 24 publie au contraire la nouvelle de la prise de possession de cet endroit par les fédéraux.

Nous apprenons, dit ce journal, par des voyageurs arrivés par le train d'hier soir que les Lincolnistes commandés par le général Sherman, de l'Ohio, ont pris possession de la colline Muldrough. On suppose qu'il a 2500 hommes, dont une partie a atteint la colline.

Il parait que le général Buckner n'a pas regardé cette colline comme un point stratégique et qu'il ne s'en est pas emparé, comme il pouvait le faire. Ce général reçoit des renforts considérables de citoyens du Kentucky qui viennent se ranger sous ses drapeaux.

TENNESSEE ORIENTAL.—Les journaux de Nashville, publient une adresse des hommes influents du comté de Knox, ayant appartenu au parti unioniste, dans laquelle ils expriment au nom de leurs amis une adhésion unanime aux mesures du gouverneur Harris.

PRISONNIERS FUSILLÉS.—L'*Intelligencer* de Wheeling, journal abolitioniste, relate une escarmouche qui a eu lieu à Big Bend, dans le comté de Wirt, dans la Virginie occidentale, et dans laquelle il dit que les fédéraux commandés par le major Slemmer, l'ex-commandant du fort Pickens, ont eu l'avantage. Ce journal ajoute que les fédéraux ont traité deux maisons appartenant à des sécessionistes, et ont fusillé deux Virginiens qui, après avoir prêté le serment d'obéissance, ont été pris les armes à la main. Deux autres devaient être fusillés le jour suivant.

Si jamais ce Slemmer est fait prisonnier, les Confédérés devront le pendre pour ces méfaits. Ce serait le cas d'user de représailles pour mettre fin à ces exécutions sommaires de Virginiens qui défendent leur pays.

MÉDAILLE A L'EFFIGIE DE BEAUREGARD.—M. O. ROUYER, 139, rue de Chartres, vient de frapper une jolie médaille, de la grandeur d'une pièce de dix sous, à l'effigie du général Beauregard. L'exergue qui nous a été soumise est fort bien exécutée. D'un côté se trouve en relief de profil la figure du général Louisianais, de l'autre, en-dessous du mot "Manassas," entouré d'une couronne de lauriers, le millésime "21 juillet 1861." M. Rouyer se propose de frapper ces médailles en or, en argent, en argent doré et en cuivre galvanisé.

CANDIDATURE.—On verra par un avis inséré plus loin que le docteur J. M. POLWELL est candidat à la place de coroner de la ville.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dépêches de nuit.

De Richmond.—La côte de la Caroline du Nord.

Aucune nouvelle offrant le moindre intérêt n'a été reçue hier soir par le télégraphe. Notre agent à Richmond rapporte qu'il n'y a été reçu aucune nouvelle des camps, et la dépêche suivante vient de Wilmington.

Wilmington, 26 sept.—Les deux bâtiments ennemis dont il a été parlé précédemment comme rôdant aux environs de nos côtes, ont été vus ce matin en croisière.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous rappelons au public que dimanche prochain une troupe d'artistes—des réguliers, non plus des volontaires—commence une série de représentations.

Les Fils de la Folle, drame en cinq actes de F. Soulié, sera le morceau de résistance du programme. M. JULIAN, premier rôle de la troupe de l'année dernière, dont le talent si distingué est connu de tous, remplira le rôle de Fabius. Avec *Les Fils de la Folle*, on donnera une comédie et un vaudeville: *La Femme doit suivre son Mari*, et *La Botte Secrète*. MM. Chol, Jolly, Deligne, Chaffary, et Mmes Julian, Deligne, Reiter rempliront les différents rôles.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Pour leur dernière représentation les Zouaves ont fait l'impossible pour contenter leur public et laisser d'eux un souvenir durable. Leur programme comprend: *Les Saltimbanques*, inimitable et impérissable étude de mœurs de Dumerson; *La Fille Terrible*, avec le Zouave Léon dans le rôle d'une fille de seize ans; *Les deux Pêcheurs*, opérette d'Offenbach, puis de grandes évolutions militaires nouvelles et le fameux rondeau des Zouzou pour la clôture.

Paroisse de Plaquemines, le 26 septembre 1861.

Toutes nos conversations roulent sur la guerre et la politique. Nous nous préparons à faire une résistance vigoureuse à la soldatesque du vieil Oncle Abe. En politique, nous sommes tous d'avis de confier le gouvernement des Etats Confédérés à Jefferson Davis, comme président, et à Alexandre H. Stephens, comme vice-président. Mais pour ce qui concerne les élections d'Etat et de Paroisse, les opinions sont bien divisées. MM. Rufus Dolbear, Paul Collens, Charles J. Villeré et le Dr. J. B. Wilkin son aspirent au Congrès. Bien que le dernier à entrer dans la lice électorale, M. Villeré, beau-frère du général Beauregard, est un redoutable adversaire. Entre lui et le Dr. Wilkinson se divisera le vote de Plaquemines.

Pour la législature il est question de juge Fouthouze et du Dr. Egan, d'une part, et du Col. Bérens et de l'Hon. Victor M. Solis, de l'autre. Le Col. Bérens actuellement parcourt notre campagne, et partout est bien accueilli par le peuple.

Sont candidats à nos places locales: MM. Siméon Martin et Robert Johnson, pour shérif; Rosémond Hingle et Pierre B. Dragon, pour coroner; Victor Renaud et V. M. Bolis, pour recorder; et J. B. Breuy et Séraphin Soulant, pour assesseur.

Après un long et pénible labeur, nos riziers ont à peu près tous fini la moisson. L'on évalue loi à vingt mille barils, la récolte de riz de cette année. Ainsi, vous voyez qu'il ne sera pas facile au vieil Abe de venir à bout de nous par la famine.

Les champs de cannes sont de toute beauté. Nos planteurs ont, la saison passée, expédié au marché 18,226 boucauts de sucre, mais cette année, si le temps est propice à l'exploitation, ils n'en expédieront pas moins de 25,000. La roulaison ne commencera pas avant la mi-octobre, et plus tard peut-être. Nos champs de maïs ont produit abondamment. Malheureusement la récolte de foin a manqué. Nos orangers sont en général couverts de fruits.

Le 6 août dernier, un pauvre jeune homme de couleur nommé Théodule Sylve a été assassiné au Quartier Bonquillo. Un nommé Denis, natif de France, est accusé d'avoir commis ce crime. En attendant sa comparution devant notre Cour de District le mois prochain, Denis est sous les verrous à la Pointe-à-la-Hache. Plus tard je vous donnerai le détail exact de cette triste affaire.

Le 21 octobre qui vient, sous la présidence de l'Hon. Victor Burthe, notre Cour de District s'ouvrira à la Pointe-à-la-Hache. La gent avocassière, dit-on, aura peu à faire pendant la session de ce tribunal.

Il s'organise en ce moment une compagnie de volontaires dans notre communauté. M. Armand Lartigue, greffier de cette paroisse, en aura le commandement. Cette compagnie, qui doit être équipée par quelques uns de nos riches planteurs, offrira ses services au gouverneur Moore.

L'état sanitaire de la paroisse est satisfaisant.

Proclamation du général Johnston.

Le général A. Sidney Johnston a adressé la proclamation suivante aux habitants du Kentucky:

Attendu que l'occupation armée d'une partie du Kentucky par les Etats Unis, et les préparatifs qui rendent manifeste l'intention de leur gouvernement d'envahir les Etats Confédérés en traversant ce territoire, ont imposé à ces derniers la nécessité, pour leur propre défense, d'entrer dans cet Etat et d'aller au devant de l'invasion sur la ligne la meilleure pour ces opérations militaires;

Et attendu qu'il convient que les motifs qui ont inspiré cette mesure au gouvernement des Etats Confédérés soient portés à la connaissance du monde;

En conséquence, moi, Albert S. Johnston, général et commandant du département occidental de l'armée des Etats Confédérés d'Amérique, je proclame que ces Etats ont fait marcher leurs troupes dans le Kentucky sans aucune intention hostile envers ses habitants, et qu'ils ne désirent en aucune façon contrôler leur choix en ce qui concerne leur union avec l'une ou l'autre des deux confédérations, pas plus que subjuguer leur Etat ou en occuper le sol contre leurs désirs. Au contraire, ils considèrent comme le droit du peuple du Kentucky de déterminer sa position à l'égard des belligérants. C'est à lui qu'il appartient de dire s'il se joindra à l'une des confédérations ou s'il maintiendra une existence séparée comme Etat souverain et indépendant. L'occupation armée de son sol, quand à l'étendue et à la durée, sera en conséquence strictement limitée par les exigences de la légitime défense de la part des Etats Confédérés.

Ces Etats entendent se conformer à toutes les exigences du droit public et de l'amitié internationale qui existent entre eux et le Kentucky, et je commande, en conséquence, à tous ceux qui sont sous mes ordres, d'observer le plus grand respect pour les droits de propriété et les autorités légales dans cet Etat, autant que cela sera compatible avec les nécessités de la défense. Si le désir du peuple du Kentucky est de maintenir une neutralité stricte et impartiale, alors nos efforts pour chasser les envahisseurs sans foi cherchent à faire de l'Etat le théâtre de la guerre, les aidera à l'accomplissement de leurs souhaits. Si, comme il n'est pas hors de raison de le supposer, cet Etat désire unir sa fortune avec les Etats Confédérés, avec lesquels ils sont déjà unis par tant de liens d'intérêts, alors l'apparition et le concours des troupes confédérées les aidera à faciliter la libre et franche expression de la volonté du peuple à ce sujet. Mais s'il est vrai, ce qui n'est pas à présumer, qu'une majorité des habitants désirent adhérer aux Etats Unis et prendre part à la guerre, alors personne ne peut mettre en doute le droit de l'autre partie belligérante de répondre à cette guerre en quelque lieu et de quelque manière que ce soit. Mais n'ayant aucun soupçon de ce genre, je déclare maintenant, au nom du gouvernement que je sers que ses armées seront retirées du Kentucky aussitôt qu'il y aura des preuves satisfaisantes de l'existence et de l'exécution d'une intention semblable de la part des Etats Unis.

Par ordre du président des Etats Confédérés d'Amérique,

A. S. JOHNSTON,
Général commandant le département occidental de l'armée des Etats Confédérés d'Amérique.

Nouvelles du Nord.

Nous trouvons dans l'*Avalanche* de Memphis, du 25 courant, les nouvelles suivantes:

La ville était pleine, hier, de réfugiés de Louisville et de St Louis, qui ont fui ici dans le but de mettre à l'abri leur liberté et leur existence. Nous pourrions donner les noms d'une foule d'entre eux, si nous n'étions retenus par la crainte que leurs familles et leurs propriétés ne fussent sacrifiées par suite de cette publication.

Un de ces nouveaux-venus était parti d'ici, il y a quinze jours, pour ramener sa famille de Cincinnati. C'est un Virginien et diverses circonstances l'avaient empêché de partir plus tôt. Arrivé à Cincinnati, il fit les préparatifs nécessaires et il allait partir quand il fut arrêté comme espion. Il subit un interrogatoire qui dura quatre heures de la part de l'officier de douane et du maître de port de la ville, et après avoir prêté le serment, ce qu'il fit en protestant, il reçut la permission de partir. Accompagné de sa femme, il arriva à Louisville, où il fut de nouveau soumis à un examen rigide. Prévoyant les difficultés qu'il rencontrerait il renvoya sa femme à Cincinnati et résolut de continuer seul son voyage.

La navigation au dessous de Louisville avait été entièrement suspendue, mais le capitaine J. B. Archer, du *Commercial*, (sécessioniste avoué) obtint la permission de faire un voyage de plus. Le Virginien prit passage à son bord avec 200 autres qui étaient dans le même cas et atteignit Henderson, où il loua une charrette pour se faire transporter à la frontière. Beaucoup d'autres passagers prirent terre à Owensboro et firent le trajet par terre.

Lorsque ce voyageur partit de Cincinnati, un grand nombre de volontaires passaient de l'Ohio dans le Kentucky, et 540 arrivèrent à Louisville sur le même bateau que lui. Les affaires à Cincinnati étaient suspendues, et les enrôlements ne marchaient plus. A Louisville les sécessionistes blâment la suspension du *Courier*, dont un des rédacteurs, Walker, a été emprisonné. On croit que le capitaine Hardeman a fui à Nashville.

Un grand nombre de fugitifs sont arrivés hier de St-Louis. Outre la question du serment, fort en usage, on a exigé d'eux leur parole d'honneur pour leur permettre de quitter la ville. Les permis contiennent le signalement détaillé des individus, et pour les obtenir il faut que l'ombre d'un soupçon ne plane pas sur celui qui la demande. Lincoln a réduit cette ville à un tel degré d'esclavage que les sentiments et les actes de chaque citoyen sont connus et tout [illegible]

individu qui est opposé au pouvoir est un homme marqué et ruiné. Des actes d'inhumanité a été commis inouïs ont frappé de terreur les âmes des plus audacieux. On construit à St-Louis six canonnières, dont deux doivent être finies le 1er novembre et les autres dans le courant de décembre. Elles tireront six pieds d'eau.

SAISIE D'UNE GOËLETTE EN MER.—Nous lisons dans le *Galveston Civilian* du 17:

Le capitaine et l'équipage—tous Mexicains—de la goëlette *Soledo* (jadis l'*Anna Taylor* de ce port, vendue depuis à des Mexicains de Tampico) sont retournés hier à bord de ce bâtiment qui est toujours sous les canons du steamer de blocus *South Carolina*, sur la barre de Galveston. On nous informe que le propriétaire de la cargaison, qui est citoyen français, se rend à la Nouvelle Orléans, à Washington et en France, si cela est nécessaire, pour faire valoir sa réclamation en restitution de la valeur de ses marchandises. Les propriétaires, les officiers et l'équipage du navire sont résolus à ne pas lâcher prise tant qu'il y aura possibilité pour eux de faire reconnaître leurs droits. Ils prétendent que la goëlette a été capturée en haute mer, à vingt milles de la terre, dans un voyage parfaitement régulier et sans avoir tenté de forcer le blocus.

PACIFICATION ANGLAISE EN ITALIE.—Un correspondant écrit de Paris à un journal semi-officiel espagnol, *la Correspondencia*:

Lord Palmerston a décidé de coopérer avec le gouvernement italien dans les limites du principe de non intervention dans le but de pacifier le royaume d'Italie. Le gouvernement français de son côté a fermé les frontières romaines aux bandits napolitains. En même temps une escadre anglaise empêche la contrebande maritime et prête un appui moral au gouvernement de Victor-Emmanuel.

Cet arrangement peut être considéré comme l'avant coureur d'événements plus importants si l'Angleterre obtient de la France l'évacuation de Rome.

CHRONIQUE LOCALE.

Vente d'un navire capturé.—Hier à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, a été vendu à l'encan par M. C. B. Beverly, marshal des Etats Confédérés, le beau navire *Marshall*, moyennant la somme de $35,000. L'acquéreur est M. J. A. Giraud. On assure que ce navire conservera le nom du fameux chef des républicains noirs, à New York, *Charles H. Marshall*.

Cour du maire.—Le maire Monroe a examiné hier, diverses personnes accusées d'abolitionnisme: George Foster a été renvoyé en prison pour y attendre la décision du Maire; J. H. Harrison a été honorablement déchargé. Il a été prouvé que l'accusé est un bon travailleur, qui a résidé ici pendant plus de vingt ans et s'est toujours montré dévoué aux intérêts du Sud. On a seulement démontré qu'il a été unioniste et qu'il exprimait peut être ses sentiments avec beaucoup de chaleur avant la sécession de la Louisiane—Mais combien d'autres n'étaient pas dans ce cas là?

James Lumby et Gasper Klein, arrêtés par le lieutenant Ramel, il y a quelques jours, Chemin de Gentilly, sur la plainte de leurs voisins, ont été pareillement renvoyés de la plainte, aucune preuve n'ayant été fournie contre eux.

—Daniel Williams qui a affirmé que Abe Lincoln est un très brave homme, un juste comme N. S. Jésus Christ a été envoyé devant les autorités militaires.

Il se fait en ce moment un tel abus du droit d'accusation, que les autorités ne sauraient trop se mettre en garde contre la méchanceté et la malveillance des dénonciateurs, dans la crainte de frapper trop souvent un innocent.

Argent retrouvé.—Nous avons mentionné hier l'arrestation par l'officier Bulloca, de Frédérick Muller, accusé d'avoir dérobé la malle d'Auguste Dogerrieg et d'en avoir soustrait la somme de $110.

Muller avait donné l'argent à sa maîtresse, femme de mauvaises mœurs, nommée Amélia Bertrand, demeurant rue St-Pierre. Celle-ci fut également arrêtée hier matin par M. Bulloca, qui obtint d'elle des aveux complets. Elle confessa qu'elle avait participé au crime en recevant et recélant l'argent. Elle ajouta qu'elle avait déjà dépensé, à l'exception de $40 en velours de robes et autres objets. Quant à ces $40 restant, elle les avait confiés à une honnête femme demeurant rue Bagatelle, entre Cooper et Tonelano, chez qui la somme fut en effet retrouvée. Muller et son associée Amélia ont été renvoyés en prison, l'un et l'autre pour y attendre l'examen de l'affaire.

Cour du recorder Gastinel.—Manuel Joseph Larose, h. c. l., a été envoyé en prison pour attendre son examen. Il est accusé par Mathilde Sherron d'être entré chez elle, 145, rue Bourgogne, le 18 du courant, entre 10 et 11 heures et demie du soir, et d'y avoir volé deux taies d'oreillers, deux chandeliers de porcelaine, une boîte en porcelaine, et un surtout de chaise, le tout d'une valeur approximative de treize piastres.

George Kenner a été envoyé devant la Première Cour de District sur accusation de vol, et, faute par lui d'avoir pu fournir $300 de caution, a été reconduit en prison. Il est accusé d'avoir volé à Charles Henderson, son camarade de chambre, la somme de $35. Ils demeuraient ensemble au coin des rues Jefferson et Vieille Levée. D'un autre côté, Henderson, pour s'être fait justice lui même, et avoir donné une volée au susdit Kenner, a été également envoyé devant la même Cour sous prévention d'assaut et batterie. Henderson a donné $300 de caution pour sa comparution.

Rosémond Scinchnyder, a maintenu de marché aux légumes est, dit-on, à l'affût. Armé d'un bâton pointu, il fait "la chasse aux boulangers," ou plutôt aux marchands de pain. Il entend que personne n'ait plus de pains que lui. On affirme même qu'il a fait des affaires à l'avance contre des personnes qu'il désignera plus tard.

Marie Hassel, avec ses trois enfants, a été envoyée à la maison de travail pour trois mois, comme prévenue de vagabondage.

François Arnoux, accusé par l'officier Bulloca d'être un homme de caractère suspect, a été arrêté et aura à répondre à cette accusation.

Quête pour nos soldats volontaires.—Nous apprenons qu'à une grand'messe célébrée dans l'église St-Augustin, rue Chemin de Bayou, mercredi passé, pour le succès de nos armes, il a été fait au profit de nos braves volontaires, une quête qui a produit la somme de $168 75.

Les Professeurs de politique.

M. GUIZOT.

Un homme d'une intelligence supérieure, arrivé par le talent aux affaires, témoin pendant quarante ans, ou acteur de nos luttes, tour à tour maître du pouvoir ou chef d'opposition, écrit aujourd'hui ses *Mémoires*, et ils ne sont pas achevés que l'indifférence publique les laisse dans une sorte d'abandon.

C'est un spectacle singulier. Nous en cherchons la raison, et nous la trouvons dans le plan même du livre, dans la limitation exacte et froide de son objet. Dès les premières pages, on s'aperçoit que ces *Mémoires* ne sont, ni par le fond, ni par la forme, des Mémoires dans le sens libre et simple du mot. M. Guizot, après une carrière brillante et militante, pourrait renoncer aux exigences de son rôle et causer familièrement, au lieu de plaider encore la cause de ses idées. Il ne le veut pas de son propre aveu, il ne raconte ici ni l'histoire de son temps, qui serait vive, ni son histoire personnelle, qui serait curieuse: il expose l'histoire de sa pensée.

Il a raison peut-être, et fait ici preuve de tact aussi bien que de sincérité; car cette froideur qui compromet son livre caractérise bien son existence politique. Les trois dates qui résument sa vie: 1830, 1839, 1848, ne sont, à proprement parler, que trois étapes d'une doctrine.

La première date, celle de son cours à la Sorbonne, restera la plus originale. Lui même, il s'y arrête avec un sentiment de plaisir et de fierté. "C'est une époque dans ma vie, dit-il, et peut être m'est-il permis de dire un moment d'influence dans mon pays."

En effet, ce fut une grande nouveauté que l'enseignement flegmatique de M. Guizot. La France alors, troublée et remuée par ses révolutions, était loin de porter dans la politique le sang froid nécessaire. Les classes sociales, ébranlées, erraient en désordre sur une pente incertaine entre les abîmes ouverts par l'éruption de 93 et les hauteurs visitées par les aigles impériales. Le cœur plein de craintes et de présages, on ne pouvait ni discuter ni envisager l'avenir politique qu'à travers des idées irritantes ou confuses.

Un jeune homme grave, laborieux et savant parut à la Sorbonne, qui aborda sans trouble le chaos des opinions et donna l'exemple d'une démonstration tranquille. On vit M. Guizot placer, pour ainsi dire, sur sa chaire, comme de simples mécanismes, les divers systèmes de gouvernement; puis, devant son auditoire, démonter pièce à pièce et déranger sans sourire "les civilisations". Par une abstraction hardie, il rejetait de l'histoire l'ensemble émouvant des faits. La muse, sœur de l'épopée, qui retrace avec passion les querelles des hommes ou le changement des hommes ou le changement des choses, avait disparu. Plus de ces tressaillements, plus d'espérances, plus de craintes! Les hommes s'effaçaient devant les institutions, les épreuves morales devant les expériences politiques. Désormais, les sociétés étaient des engrenages dont on séparait les éléments dynamiques, les besoins et les intérêts, des forces qu'on évaluait approximativement; les lois enfin et les institutions, des produits dont on pouvait à son aise observer l'origine, la structure et l'action générale ou particulière.

Le cours de M. Guizot fut la création d'une science: la mécanique politique.

Son auditoire, d'abord étonné, rare et un peu réfractaire, ne coucut que lentement cette insensibilité d'observateur. En matière politique on n'avait pas encore imaginé une critique des gouvernements si dépourvue d'amour et de haine. Jusqu'alors l'esprit d'examen cachait sous une allure réfléchie des sympathies et des répugnances qui étaient des termes redoutables; et apparaissait l'analyse pure et nue, froide à dessein, maîtresse d'elle-même et imperturbablement positive. La génération qui avait admiré Rousseau, s'étonnait que M. Guizot arrivât de Genève, comme Jean Jacques. On eût dit que le philosophe en avait emporté toute la passion, tandis que le professeur en rapportait l'esprit de Calvin, glacé par le temps, réduit et cristallisé.

Cette étrangeté même mit en relief les qualités de M. Guizot. Enseigner scientifiquement la politique pendant la restauration, quand le terrain oscillait sous ses pas, c'était professer l'agriculture sur un volcan. D'ailleurs le talent original de M. Guizot, la dextérité qu'il déployait dans le conduite des esprits, son habileté à oublier l'éternel procès de 93 pour chercher dans nos origines un thème plus sûr, et, dans le lointain du passé, un horizon d'avenir, lui concilièrent le public français, dont il satisfit, dit-il, "l'instinct intellectuel". Enfin, il semble que parût ce travail anatomique, il y mêlait une ampleur d'exposition, une clarté de lignes et une sévérité ornatée qui portaient avec elles une impression de grandeur. L'analyse, ainsi dirigée avec un entendement continu, devenait majestueuse et sculpturale.

Pas à pas, M. Guizot conquit son auditoire, développa et légitima, pendant une dizaine d'années, le goût de la mécanique politique; c'est lui qui mit à la mode, en France, l'art de construire des sociétés.—En 1830, les électeurs de Lisieux, sans le connaître personnellement, l'envoyèrent à la Chambre.

M. Guizot y était déjà, sinon de droit du moins de fait. Doué d'une grande activité et capable d'un travail abondant, il faisait des rapports de député. Il préparait le pouvoir à lui donner un mandat vis-à-vis de la nation dans ce même temps où la nation lui donnait un mandat vis-à-vis du pouvoir. Il ne raconte pas en détail, dans ses *Mémoires*, la partie stratégique de son rôle à cette époque; simplement il avoue qu'à côté de son cours, il avait un second "moyen d'influence."

On a beaucoup calomnié M. Guizot sur cette époque de sa vie, qui s'explique pourtant. Pourquoi chercher dans la vie honorable d'un homme si bien doué, d'autres instruments de succès que son intelligence même? Jusque là, M. Guizot avait réussi, par sa faculté spéciale de décomposition savante. Il appliqua la même industrie ingénieuse à la politique de la Restauration, et se fit redouter en "passant au crible les idées de son temps." En face du pouvoir il tentait une seconde application de sa méthode historique. Même esprit, même procédé, même allure. Comme il avait traité la loi des Ripuaires, ainsi il traite la Constitution de son temps. Professeur, il avait eu une tribune; homme d'Etat, il eut une chaire.

M. Guizot ne peut être accusé d'aucun excès de dévouement ni aux Bourbons ni à leurs successeurs. Il s'occupa beaucoup moins de les servir ou de les renverser que de tirer parti du mécanisme de ce temps-là. La France et les dynasties l'occupaient peu; la Charte offrait à son esprit engagé une admirable occasion de contrôle. Nous voulons citer ses paroles à cet égard:

"La Charte, écrit encore aujourd'hui M. Guizot, était une machine politique très pratiable: le pouvoir et la liberté y trouvaient de quoi s'exercer ou se défendre efficacement, et les ouvriers ont bien plus manqué à l'instrument que l'instrument aux ouvriers."

En ce temps-là il était utile de faire ressortir l'inaptitude des ouvriers. La Charte ne fonctionnait pas bien, disait M. Guizot, et il n'avait pas de peine à le démontrer. Les partis étant mal pondérés, les Chambres manquant de modérateur la prédominance des ultra royalistes ne rencontrant ni de frein suffisant, ni de contrepoids raisonnable, l'équilibre évidemment était compromis. Et quant aux mécaniciens, des hommes tels que M. de Montesquiou, M. de Talleyrand, le duc de Richelieu et M. Decazes n'avaient pas assez de métier et connaissaient mal les rouages de l'engin qu'ils maniaient.

Eh bien! disaient les uns, vous avez raison, il faut inaugurer, non-seulement le gouvernement représentatif, mais mieux le gouvernement parlementaire!—Non, répondait M. Guizot.—Essayons la dictature, écrivait un autre.—Non encore.—Entrez avec nous, disait un troisième, dans la Charbonnerie.—Assurément, je ne serai pas Carbonaro.—Alors, disait Manuel, son ciderons les choses telles qu'elles sont: il y a un état social nouveau; commencerons une dynastie nouvelle; nommons Napoléon II.—Non, disait M. Guizot.

La demande eût semblé un piége à des doctrinaires comme M. Royer-Collard, et ils eussent reculé. M. Guizot, sans hésiter, promit un système qui "substituerait en pensée comme en fait l'équité à l'hostilité," un concours harmonieux de toutes les forces qui donnerait au pouvoir chancelant et à la nation troublée, la paix, la liberté, et un parfait équilibre.

Il construisit le système; c'était un mécanisme composite, empruntant quelque chose à toutes les inventions précédentes, une alliance de tous les principes, une combinaison large et flatteuse de toutes les idées. M. Guizot entreprenait de ramener la société française à des principes plus purs, prenait le meilleur dans tout ce qu'il avait vu. Pour ne pas manquer à l'occasion, il ramassait les éléments que sa main avait séparés, et il tirait d'une longue analyse une synthèse hâtive. Au fond sa doctrine n'était qu'une méthode. Cette méthode n'était que l'éclectisme en matière politique; et le gouvernement constitutionnel, tel qu'il le comprenait, était l'éclectisme des gouvernements.

Mais, alors, on n'y prit pas garde. Sans doute il était écrit que l'abolir prêché par Royer-Collard enfanterait l'éclectisme en philosophie, en histoire et en politique. Il était encore écrit que la France, fatiguée des recherches stériles, des rivalités inconciliables et du désarroi des esprits, accepterait un jour, comme un expédient, la fusion, qu'on appelait l'harmonie des pouvoirs, grande promesse, grand mystère, tenu longtemps en réserve par les habiles.

On en essaya. Mais à peine M. Guizot fut il aux affaires, qu'il vit grandir autour de lui, comme une marée montante, l'esprit auquel il avait fourni lui même des armes et des titres. Tout le monde, jusqu'au plus ignorant, voulait décomposer la société, comme les enfants un jouet. Le goût de démolition et d'architecture politiques développé, encouragé, légitimé en quelque sorte par les études de M. Guizot, devint une fureur qui ne trouva de satisfaction qu'en février 1848. Alors M. Guizot, emporté par le flot qu'il avait apporté, voyant surgir de toutes parts des milliers de constructions, se révolta contre le matérialisme des mécaniciens.

Il écrivit en 1849 son livre *de la Démocratie en France*, pour avertir ses contemporains de leurs erreurs. Nous y trouvons des déclarations et des colères inattendues: on se trompe grossièrement, s'écriait l'auteur, quand on croit à la puissance souveraine de la mécanique politique. La liberté humaine joue un grand rôle dans les affaires sociales, et c'est des hommes que dépend, en définitive, le succès des institutions.

On ne saurait mieux dire, et nous avons vu à cette époque que M. Guizot reconnaissait dans sa doctrine ou sa méthode quelque méprise.

Nous nous trompions; ses *Mémoires* nous prouvent qu'il abonde dans son sens; il ne s'aperçoit pas, en repassant sa vie politique, qu'il a encouragé du haut de la chaire l'esprit qu'il a combattu du haut du pouvoir. La doctrine persiste; nous devons en examiner les résultats comme nous venons d'en voir l'origine et l'histoire.

EMILE CHASLES.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

X

RETOUR VERS LE PASSÉ.

Quelques jours après ces événements, le duc de Montbarre et sa fille étaient seuls dans le grand salon de l'hôtel où nous les avons déjà vus réunis.

C'était au soir d'un jour brûlant. Le soleil se couchait derrière les grands arbres du jardin; un dôme de pourpre couronnait leur sommet; alentour se répandait une ombre chaude, que les fleurs étoilaient, que le vol des insectes semait de légères arabesques mordorées.

Le duc, qui avait refermé ses livres lorsque le jour s'était retiré du fond de la vaste pièce, se tenait debout à contempler sa fille, placée près de la fenêtre.

La jeune duchesse, dans un laisser-aller un peu étrange, s'était tout simplement couchée sur le tapis, en reposant sa tête sur des coussins de velours.

Après une toilette un peu pesante qu'elle venait de quitter, elle avait passé une large et légère robe de mousseline blanche; mais il lui restait de ses atours un collier et des bracelets de diamants et d'émeraudes, quelques agrafes d'or, et avec ce peu de vêtements et ce clinquant de pierreries, elle avait quelque chose d'une belle sauvage.

Un bras arrondi sous sa tête elle tendait son visage à l'air par du jardin; sa pose était toute de suave mollesse; le reflet du crépuscule teignait toute sa personne d'une teinte rose, comme si la lumière eût cherché dans son prisme le ton le plus charmant pour l'éclairer.

L'expression de sa figure était celle de la réflexion; un sourire entr'ouvrait ses lèvres.

—A quoi penses-tu, ma fille? lui dit le duc avec douceur.

—Je pense, dit-elle, à ma cabane d'autrefois, à ma hutte de bûcheron, où j'étais couchée sur la paille.... près de ma bonne nourrice.

—Ta nourrice!....

—La louve.

—Ah! c'est à cela?

—Il me semble m'y voir encore.... Cette belle tapisserie antique avec ses dorures me représente nos murs de terre rayés de filets de soleil; ces meubles tout sculptés me figurent les fagots qui remplissaient la loge, et ce grand tapis nuancé, le sol de terre mêlé de mousse.

—C'est leur faire beaucoup d'honneur.

—Pour le ciel, je le retrouve tout à fait le même.

—C'est probable.... Et tu souris?

—Oh! c'est que je pense aussi au temps où j'étais la petite fille du cabaret.... ayant autour de moi tant de figures joyeuses.... En retrouvant sur moi ces joyaux, il me semble que c'est dimanche, que j'ai mis ma petite croix d'or, ma coiffe à pompons roses, ma gorgerette neuve.... Et je chanterais encore, si je le voulais, la ballade de la *Princesse et le Chevalier*.

—Lucia Satania, tu ferais mieux de penser à Noirêtte! à cette nuit d'hiver où tu as vu tes parents, quelques moments auparavant pleins de vie, devenus tout à coup, sous la main du hazard, froids et roides comme la neige qui couvrait la terre.

—J'y pense assez, vraiment! dit Lucia avec un léger mouvement d'épaule. Je ne fais jamais autre chose.

—Parce que j'ai dit de les venger.

—Non, parce que mon instinct me porte à le faire.... Je ne vous obéis pas du tout, vous le savez bien.... Devant les autres je vous appelle mon père et vous m'appelez votre fille, parce qu'il faut bien que nous ayons l'air d'être comme tout le monde. Mais entre nous vous n'êtes toujours que mon vieil ami Dominique....

—Que tu aimes pourtant?

—Qui m'a sauvé un jour du milieu d'un combat.... combat bien malheureux, car j'y ai perdu le joli médaillon d'or que vous veniez de me donner et dans lequel mon nom était gravé.... puis un autre jour d'un horrible incendie.... des choses que je revois comme un rêve....... qui est bien mon vieil ami Dominique.... et que j'aime de tout mon cœur, c'est vrai.

—Tu vois bien.

—Mais près de qui je suis toujours choyée, gâtée, et ne fais autre chose que mes quatre volontés.

—Soit, Lucia, reprit Dominique d'un accent plus grave. Obstinée à marcher dans ta voie.... peu importe qui te guide.

Elle prit aussi un air sérieux et se souleva à demi en appuyant sa tête sur sa main.

—Ce qui me guide, reprit-elle, c'est d'abord la ferme volonté de venger mon père, ma mère.... les pauvres bûcherons que vous m'avez dit, à Noirêtte, avoir été assassinés, eux et bien d'autres habitants des campagnes, par les grands, les puissants, les maîtres du monde.... Puis c'est encore un sentiment intime, toujours présent en moi, et dont je ne suis parfois étonnée moi-même, qui me pousse au mal, à la destruction, comme vers un but étrange marqué pour moi dans la vie.

—Tu en auras un jour la cause, Lucia-Satania.

—Dites-la-moi, Dominique.

Au lieu de répondre il fit quelques pas dans la salle et revint s'asseoir auprès de la jeune fille.

—Tu me flatte, Lucia? reprit-il.

—Oh! que j'obéis bien aux souvenirs de mon enfance, en faisant à mon tour de mal à ceux qui en ont tant fait aux autres. Il est bien connu, que les seigneurs de son temps, avec leurs titres et leurs priviléges, sont comme des bandits couronnés, qui absorbent à eux seuls tous les biens de ce monde, et que l'excès de fortune les ayant pervertis, ils ne se servent de ces biens, dans leur égoïsme féroce, que pour satisfaire à leur avidité de jouissance, comme à la tyrannie qu'ils imposent aux faibles?

—Oui, c'est cela.

—Et qu'on doit, autant qu'il est en soi, chercher à détruire cette race détestable?

—Par tous les moyens.... Et toi, Lucia, tu es le plus puissant de tous, la beauté au charme irrésistible.

—Beaucoup déjà l'ont ressenti, ce charme.... Ils en éprouvaient de loin la douceur; ils ont cru en approchant y trouver le bien suprême; ils y ont trouvé la mort.... Le prince de Polier, le marquis de Belliste, le seigneur de Villaret, bien d'autres sont effacés de ce monde...... Il est de tels amours où il faut être heureux ou mourir.

—Et avec toi, ma fière Lucia, il faut mourir.

—Après eux, vient une jeune fille de cette noblesse que vous haïssez. J'ai mis Claire d'Entragues sur la voie qui peut lui être la plus funeste. On la verra peut-être bientôt monter sur ce trône de *favorite*, qui est un pilori tendu de velours.... Qu'elle soit donc perdue ainsi!.... Qu'elle aille rejoindre ses frères!

—Oui.... mais tuer les membres de cette noblesse un à un, c'est bien long!

—Vous me faites travailler en secret à une révolution qui, en renversant Henri IV, livrerait la France au roi d'Espagne.... Tristes intrigues, dans lesquelles les moins coupables sont punis.... comme le malheureux Edmond, que le seigneur Zuniga a fait tuer pour qu'il ne dît pas, dans son interrogatoire: Je servais le seigneur de Zuniga.

—Je le sais...... qu'y faire?

—Mais enfin, si cette révolution éclate, que pourrez vous demander encore? C'est toute la noblesse française qui serait vaincue, renversée à la fois.

—Elle le serait, j'en jure sur ma tête, car alors j'aurais...... ne fût-ce qu'un jour...... le pouvoir de la foudre entre les mains!.... Mais pour hâter ce moment, j'ai un projet.... je veux accomplir une entreprise près de laquelle tout ce que nous avons fait jusqu'à ce jour n'est rien.

—Quel est ce projet, Dominique?

—Je ne puis te le dire.... Depuis huit jours, Lucia, je crois avoir un motif sérieux de te le taire...... à toi qui as toujours connu toutes mes pensées.

—Depuis huit jours...... que s'est-il donc passé? absolument rien...... Je suis allé au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, accompagnée par monsieur Georges de Rosny...... puis j'ai fait une rapide excursion vers le bord de la Seine pour m'assurer de la fuite de notre jeune complice, et j'ai été témoin que de sa mort.... Voilà tout, il me semble.

Nous devons le dire ici; assurément l'impression de Dominique avait été vive le jour où il était entré chez lui, pour la première fois, l'officier des arquebusiers qui avaient attaqué, vainqueur lui et ses compagnons sur une route du Jura; mais ayant toujours ignoré que Georges de Rosny eût assisté à cette lutte en personne, ses sentiments n'étaient arrêtés sur les soldats, dont on sait que depuis longtemps il n'avait plus à se venger.

—Laissons cela, Lucia, reprit-il. Je ne te parlerai de cette entreprise, qui va absorber toute ma pensée, que lorsque je ne pourrai plus te la taire, et nous verrons alors si tu as la force de l'entendre.

—Vous doutez de ma force!...... je n'ai jamais été si étonnée, Dominique.

—Il faut que tu saches, aujourd'hui, tout le passé, Lucia, interrompit-il vivement, et tu prendrai plus tard l'avenir. Ta voie mon rang, ma fortune, et tu ne sais comment je suis devenu riche et noble.

—Riche, j'ai cru que vous l'aviez toujours été.

—C'est cela.... on prend des millions comme on respire l'air des champs!.... Mais tu étais bien jeune.... tu t'es épanouie au sein de l'opulence, au dénuement naturel pour toi que tu n'y as jamais trouvée étrangère.

—Il est vrai.... je n'ai jamais songé à notre fortune que pour la répandre...... je la voyais devant mes mains sans jamais regarder en arrière pour savoir d'où elle coulait.

—Et notre noblesse?

—C'est juste...... Enfant que je suis! on vous proclame partout l'homme le plus docte de Paris, moi la femme la plus belle: j'ai confondu cet éclat avec celui de notre couronne ducale, de notre blason de Montbarre.

—Eh bien, sur toutes ces choses, tu vas aujourd'hui, mon enfant, connaître la réalité.

Dominique se leva et alla doucement faire ouvrir, à l'une de la grande porte donnant sur l'antichambre pour n'être pas surpris par quelques laquais dans les révélations qu'il voulait faire à la jeune fille.

On voit que Dominique, en parlant parfois à Lucia de son existence passée, de son berceau dans les bois, s'était toujours tu sur cette nuit d'orage où il l'avait apportée sous son manteau dans la cabane des bûcherons Sylvain. Il vous l'avait encore; il lui laissait ignorer la croyance qu'elle était née dans la hutte sauvage pour lui laisser en même temps le sentiment de vengeance que soulevait le souvenir du supplice de ses parents, et la faire ainsi l'instrument de ses desseins.

De reste, il était presque superflu de nourrir ce ressentiment dans l'âme de la jeune fille, dont l'influence enveloppée d'un plus profond mystère, la devenait peut-être fatalement à représenter le génie du mal sur la terre.

Dominique, après avoir appelé Lucia près de lui d'un signe de la main, s'arrêta devant une pièce de tapisserie de haute lice qui occupait l'intervalle entre deux fenêtres de la façade.

—Notre fortune est là, dit-il.

—Comment là! dit Lucia. Une fortune immense!....

—Elle a pris naissance dans le fond des abîmes, et nous n'en verrons pas la fin.

—Bon Dieu! est-il possible!

—C'est la fortune d'une abbaye entière, et de l'une des plus riches du monde, de l'abbaye de Saint Claude, qui m'appartient à moi seul.

—Et elle est là.... en vérité?

—Tu vas la voir.

Dominique fit jouer un ressort secret, la baguette de dorure qui encadrait la tenture et parut entr'ouvrir dans le mur, se souleva avec l'antique étoffe à grands personnages, et laissa voir une armoire de fer incrustée dans l'épaisseur des pierres de taille.

Il fixa la tenture de manière à ce qu'elle se tint relevée, et prenant une clef sur lui il ouvrit sans bruit l'armoire.

Alors une masse étrange de richesses apparut aux yeux de la jeune fille.

—Juste ciel! s'écria-t-elle, quel fouillis de pierreries!.... on dirait des autels ayant laissé crouler leurs ornements superbes!...... C'est donc ici un temple!

On voyait en effet, entassés sur des tablettes, des saints ciboires, des vases, des flambeaux, des burettes, des patènes, des fragments de châsses, de nappes d'autel.

Mais ces objets rompus, déchirés, aux trois quarts brisés, n'avaient pas pour Lucia l'impression pénible dont nous l'avons vue frappée devant les symboles religieux.

Lorsque son père en prit une poignée et les lui présenta, elle les fit tourner entre ses doigts, où ils jetaient des feux éblouissants aux vives nuances d'arc-en-ciel.

Aux dernières et chaudes lueurs du jour, on voyait miroiter ces fragments de tabernacle où le soleil était imité par des rayons de diamants; ces lambeaux de drap d'or, brodés en relief de perles fines; ces débris de vases où le vermeil était incrusté de rubis, d'émeraudes, de saphirs; ces lourds flambeaux où la matière disparaissait sous les rosaces de topazes, d'améthystes, d'opales; toutes ces mille pierreries où le diamant se détachait en roi; tous ces antiques joyaux que la main en les remuant faisait bondir, ruisseler, comme une cascade de soleil.

A continuer. CLÉMENCE ROBERT.

Décédé, hier après midi, à 4 heures, FELIX ADOLPHE BENJAMIN BALLON, à l'âge de 25 ans, natif de la Louisiane. Son corps est exposé rue Moralès, entre celles St Bernard et Columbus. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après midi.—De la part de sa mère. Clergé St Augustin.

Décédé, hier, à 7 heures de l'après-midi, à l'âge de 49 ans, SPIRO VUJOVICH, né à Checkliscl, Monténégro. Ses amis et connaissances sont invités, ainsi que les membres de la Société Espagnole et de la Compagnie des Chasseurs Slavoniens, à assister à l'enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi. De la part de son associé Juan Petrovich. Son corps est exposé rue St-Louis, entre Bourbon et Royale.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

Falleció ayer, á las 7 de la noche, á la edad de 49 años, el socio D. SPIRO VUJOVICH, natural de Checkliscl, Montenegro. Se suplica á los miembros que la componen se reunan esta tarde a las 4 en punto, en casa del Sr Presidente, calle Conde No 205.

N. Orleans, 27 setembre 1861.
Por orden del Presidente.
BERNARDO RODRIGES, Secretario.
27 setiembre

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 26 Septembre 1861.

COTON—Pas de ventes—Reçu 71 balles.

TABAC—Pas de transactions.

SUCRE—Faibles arrivages—demandes limitées—Pas de ventes.

MELASSES—Un petit lot de mélasse fermentée et rebouillie, vendue à 16 cts le gallon.

FARINE—75 barillets superfine, vendus à 7 $90 @ 7 75. Extra à $7 87½, extra bonne à $8.

MAIS—Blanc, en petits lots, à 50 cts le boisseau.

SON—658 sacs à $1 75 les 100 livres.

PORC SALE—Les épaules, 19 et 20 cts, jambons pas de [illegible] 25 cts.

PORC—Mess en détail $45 le baril.

GRAISSE—Prime en tierçons et en barillets à 27 cts.

WHISKY—Rectifié en détail 65 cts.

TOILE D'EMBALLAGE—500 balles vendues en plusieurs lots à 19 c. et 500, en 2 lots à 19½ cts. Les détenteurs demandent de 19½@20 cts pour du comptant, et 21 cts à terme.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 26 septembre 1861.

Reçu aujourd'hui: 222 beufs du Texas, 44 porcs, et 113 veaux. Vendu 184 beufs du Texas, 40 porcs et 69 veaux. A vendre sur pied: 767 beufs du Texas, 181 porcs, 571 moutons, et 79 veaux. [illegible]

[illegible]

Vins en Barriques.

42 Barriques vins fins, en magasin et à vendre par E. BARRUIS, 125, Vieille-Levée.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Steamboat Music, Delferes, Donaldsonville
Steamboat Sallie Robinson, Weibling, Fort Adams
Laurel Hill, Hone, Fort Adams

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Sallie Robinson, de Fort Adams, 26 balles coton J J Ferece & Co—3 de Montgomery & Hall—8 do J L Lee—27 barils mélasse nouvelle récolte J W Burbridge & Co—divers à ordre.

Par le steamboat Laurel Hill, de Fort Adams, 10 boucauts sucre nouveau Leave & LeBlanc—14 barils mélasse P A Giraud & Co—51 balles coton Foley, Avery & Co—8 do J B Planché & Co—15 balles coton M Gordon Jr—4 balles marchandises Goo Thos O Mogee—75 de Ménard & Vigaud—6 do W H Letchford & Co—divers articles à ordre.

Par le steamboat Music, de Donaldsonville, 47 boucauts sucre, 3 barils mélasse Foley, Avery & Co—43 do Breed & Landry—36 do Augustin & Thibaut—63 do Tolefson & Taylor—3 barils do, 17 demi barils do do, 11 boucauts sucre O Sabatier—1 do P Maspero—3 do West Renshaw & Cammack—1 do A J Delière—10 do Lobit & Charpentier—2 do J I Adams & Co—10 do, 1 baril mélasse Yellow & Co—divers articles à ordre.

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan par Bernard Turpin, de vins, eaux-de-vie, vermouth, absynthe, huile, &c., qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin No 95, rue Vieille-Levée. Aussi 16 futailles bière forte de Tennent pour compte de qui il appartiendra.

CANDIDAT POUR CORONER.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. le Dr. J. M. POLWELL comme candidat pour la place de coroner, à l'élection de novembre prochain. 27 sept

POUR LE CONGRÈS.
CHARLES J. VILLERÉ
Candidat pour le Premier District Congressionnel.

POUR
AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS
H. PERALTA.
Election au lieu lundi de novembre. 7 sep

Auditeur.

MM. les Editeurs de l'Abeille:

Veuillez annoncer que M. SYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain.

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District.
MARC DODART,
Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District.—L'élection a lieu le 4 novembre prochain.
SES AMIS.

QUÊTE.

LES Dames de la Providence accusent réception d'une somme de cent soixante-dix-huit piastres soixante-quinze cents ($178 75), montant d'une quête faite mardi dernier, à l'église St-Augustin, au bénéfice des volontaires louisianais. Elles remercient bien sincèrement les Dames qui ont ainsi contribué à augmenter les secours que les amis du Sud envoient à l'armée Confédérée. 27sept—1

44 infirmiers demandés.

LE Comité de secours pour les malades et blessés de l'armée Confédérée, demande 44 Infirmiers pour aller en Virginie. Il est inutile de se présenter sans avoir de bonnes recommandations quant à l'aptitude et à la sobriété.
P. O. SULLY, Président.
Nile-Orléans 21 septembre 1861. 27 sep—6t

CONFISERIE DE L'OPERA,

MAISON SPECIALE,
Seule manufacture de Patisserie et Bonbonnerie parisienne,
ENCOIGNURE BOURBON ET TOULOUSE

M. JULES HIMBERT prévient les Dames et les Messieurs qu'il fera l'ouverture de son magasin de confiserie dimanche prochain. Il offrira à sa clientèle un choix de pâtisserie parisienne recherchée, telle que petits-fours variés, gâteaux St-Honoré, Trois-Frères, [illegible], Napolitains, Vénitiens, Brioches, Pithiviers, Infante, &c.

M. Jules Himbert, si connu en ville pour son excellente [illegible], se chargera des Diners, Soupers, Bals, Baptêmes, etc. Le tout sera servi d'après le genre des premières maisons de Paris.

Les prix des bonbons resteront toujours les mêmes que ceux de M. F. Maury. Bonbons fondants, 50 cts la livre, surfins assortis, 50 cts; chocolat à la crème, 50 c. 27 sep—1m

Demande de jardinier.

UN bon JARDINIER bien recommandé, et capable de conduire les nègres, trouvera à s'employer, en s'adressant à M. Neuville Bienvenu, près des casernes, paroisse St Bernard. 27 sep—6t

A vendre à l'amiable,

La maison et le terrain où-devant la résidence de feu H. B. Cenas, située dans la rue du Cirque ou Remparts, entre les rues Canal et Commune, ayant trente deux pieds une ligne de face à la rue du Cirque ou Remparts et vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes, quatre lignes parallèles—les dimensions étant sur la rue du Bassin et faisant face à ladite rue du Bassin, où il y a trente deux pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt, en billets garantis par hypothèques. S'adresser à
J. F. CLAY,
27 sep—1m Rue Royale, No 30

A LOUER,

Le haut de la maison No 17, rue St Louis.
Une maison haute en briques No 154, rue St-Pierre, près la rue des Remparts.
Une maison haute en briques, No 160, rue St-Pierre, près la rue des Remparts.
Une maison haute en briques, Nos 135 et 137, rue de l'Esplanade, près la rue Remparts.
Une maison haute en briques, No 41, rue Remparts, entre les rues Bienville et Dumaine.
Une maison haute en briques, No 293, rue Remparts, près la rue Girod.
Une maison basse neuve attique, No 212, rue Barracks, près la rue Jud.
S'adresser à VICTOR MAIGNAN, 17, rue St-Louis.
27 sep

A LOUER—Les étages supérieurs de deux maisons encoignures Canal et Bourbon, rue Canal, 17 et Bourbon le tout ou en partie.
S'adresser à BLINEAU FRERES,
27 sept—15 Enc. Canal et Bourbon.

A Louer,

La maison No 233, rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier. Il y a installation de gaz; l'ameublement actuel est offert en vente.
S'adresser sur les lieux, ou chez
STARNOD & PIAGET,
25 sep 65, rue de Chartres

A LOUER,

A partir du 1er octobre prochain, la maison haute, en briques, située à l'encoignure des rues Esplanade et St Thomas. Pour les conditions, s'adresser à
X. LAMBERT,
7 sept rue des Magasins, No 32

A vendre ou à louer,

Une JOLIE RESIDENCE pour une famille qui veut grande cour, grand jardin et toutes les conditions désirables à bon marché.
S'adresser encoignure Claiborne et Bagatelle No 543 de midi à 4 heures. 17 sep—1m

A LOUER,

Une maison à trois étages, No 77 rue Conti, entre Royale et Bourbon, s'adresser à
J. W. HINCKS,
26 sep—1m No 111 rue du Canal.

A LOUER,

L'une ou l'autre portion ou la totalité d'un MAGASIN double avec façade à la rue du Canal et à la rue Commune, entre Magazin et Tchoupitoulas. Ledit magasin sera approprié au genre de commerce du locataire.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co,
Nos 16 et 18 rue St Louis.
Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861. 3sep 9

PERDU hier matin, un jeune garçon de 8 ans, nommé LAZARRE TOURE, fils d'Antoine Toure, demeurant rue de Quartier, No 30, entre Levée et Chartres.

L'enfant portait une casquette bleue, une chemise blanche, un pantalon noir, et était nu-pieds.

Toutes personnes pouvant donner des renseignements sur l'enfant, sont respectueusement priées de les faire parvenir à l'adresse sus indiquée. 27sept—

A vendre à l'amiable,

UN CAFÉ très bien situé, encoignure Jefferson et Levée avec ustensils pour lunch et abreuvoir, à des conditions très avantageuses. 27 sep—6t

AVIS AUX CONFISEURS.

LA maison Lion & Andrée, coin Royale et Bienville, offre à vendre un joli choix de pastillages, de toutes formes et de toutes dimensions. 25sept

GANTS JOUVIN.

REÇU par les derniers arrivages, un assortiment de Gants Jouvin, à vendre chez LION & ANDREE, 34 et 36, rue Royale.

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

DEUX CENTS douzaines couteaux à couper les cannes à sucre, de différents modèles.
A vendre par ROUSSET & VOORHIES,
25 sept 83, Canal, près Chartres

AUX HABITANTS SUCRIERS.

DEUX CENT CINQUANTE douzaines faucilles pour couper le riz, 100 doux. faulx pour le foin, 25 doux. manches de faulx.
A vendre par ROUSSET & VOORHIES,
25 sept 83, Canal, près Chartres

A VENDRE,

CIGARES DE LA HAVANE.

2,800 Regalia Chica, Cabanas.
3,000 Regalia del Rey, la Corona Flor.
3,000 Regalia Cinta de Colon.
2,000 Creadores do
7,000 Londres, Cabanas la.
1,000 do Partagas Flor.
1,000 do do do superior.
1,000 do do
7,000 Conchas, flor de Morales.
13,000 Breves, Intimidad la.
12,000 do do 2a.
2,000 Breves, Uriarte.
3,000 Londres, Intimidad la.
4,000 do do 2a.
3,000 do do do
2,000 Rioca, Comerciantes Meridiana.
5,000 Media Regalia, Espanolas en Totana, la.
10,000 do do do 2a.
10,000 do do Washington la.
18,000 do do do 2a.
15,000 do do Flor de Chavez la.
13,700 do do do 2a.
3,000 do do do 3a.
3,000 Conchas, Cervantes.
2,000 Regalia Bijjanos, Lozan la.
2,000 do do do 2a.
2,000 Flor Fina do la.
2,000 Conchas, Reyna.
5,000 Media Regalia, Mano Habano.
2,000 do American Flag la.
2,700 Londres, Flor de Mayo.
2,700 Media Regalia, Pando la.
5,000 Londres fino, Uriarte Flor.
3,000 Millar, Mano Habano.
6,000 Regalia Matilana, Cervantes.
2,000 Cilindrados, Mano Habano.
2,000 Regalia Britanica do
2,000 Regalia de Requeterro, Walter Scott la.
4,000 do do do 2a.
1,000 Bohemienne.
11,000 Media Regalia, Meridiana la.
3,000 do do 2a.
3,000 Cilindrados, Flor de Chavez.
3,000 Breves, Walter Scott.
3,000 Regalia de Londres, Non Plus Frescli.
7,000 Conchitas do do
5,000 Breves, Meridiana la.
2,000 do do 2a.
5,000 Londres, Espanolas en Totana Flor fina.
2,000 Regalia Meridiana la.
3,000 do do 2a.
9,000 do do do la.
7,000 Londres fino do la.
1,000 do do do
5,000 do do Chavez Flor fina.
2,000 Espanolas, Walter Scott la.
2,000 Cilindrados, Frezier river.
1,000 Londres, Flor de Pando.
2,000 Media Regalia Emelina.
3,000 [illegible] Dalmentes de la Corona.
4,000 Millar, Libano.
4,000 Conchas, Mano, Habano.
3,000 Regalia Meridiana.
Ces cigares sont garantis de première qualité par F. HEAVE & Co., No 3, Commercial Place.
26 sep—8t

HUILE d'olives—100 paniers de 24 carafes à vendre par W. VREDENBURGH, Vieille Levée, No 18

Pour la défense publique.

JE désire prendre à loyer CENT NÈGRES pour travailler à des fortifications, sur une propriété au-dessous de la ville. Je les nourrirai aussi bien que je le pourrai et leur donnerai un abri et une piastre par jour, à la condition que chacun d'eux apporte sa pelle. Je voudrais avoir les mêmes esclaves qui ont déjà travaillé avec moi. Les travaux commenceront lundi matin. Pour plus de détails, s'adresser au bureau de MM J. A. Lum & Co, rue St Charles, No 74.
T. L. McGEE.

Je veux également prendre à loyer, par mois, deux charpentiers nègres. S'adresser à MM. Lum & Co demain matin à 10 heures. 26 sept—3

Le Marché Gratuit.

Nile-Orléans, 22 septembre 1861.

LES soussignés, membres du comité du Free Market, annoncent que l'approvisionnement ne suffisant pas à la demande, ils sont forcés de le faire savoir; ils font appel aux citoyens et les prient de les aider par des contributions en nature ou en argent.

Le nombre de familles qui ont reçu des provisions aujourd'hui est de 1336. Ceci démontre les secours distribués aux familles de nos volontaires et la justice de notre appel en faveur de ceux qui sont dans le besoin.
THOMAS MURRAY, Président.
D. I. RICARDO, Secrétaire.
HENRY BIER.
GARDNER SMITH.
26sep—3t E. T. SCHMIDT.

LOUISIANA ACADEMY.

Rue Hopital, No 79,
ENTRE ROYALE ET BOURBON.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à $12, selon la force des élèves. Des prospectus sont à la disposition des personnes qui en désirent. 25 sept—15

COLLEGE DES JESUITES,

ENCOIGNURE COMMUNE ET BARONNE

La réouverture des classes aura lieu, dans cette institution,

Mardi prochain, premier octobre.
L. CURIOZ,
26 sept—6 Supérieur

Institution de Jeunes Demoiselles,

Dirigée par Madame CHARPEAUX.
242 Chemin du Bayou, près de la rue Claiborne.

MADAME CHARPEAUX annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 1er octobre.

Pour plus de renseignements on peut se procurer des prospectus à l'établissement, au bureau de ce journal et chez les principaux marchands de musique.
26sept—1m 15 oct

BATTERIE WATSON.

LES soussignés devant partir samedi, 28 septembre, pour Memphis, prient les parents et amis qui auraient des paquets et des lettres à faire parvenir aux membres de la compagnie, de les envoyer chez M. Hebrard & Co, 164 et 166 rue du Canal.

La boîte sera fermée vendredi à midi.
P. A. HEBRARD, Jr q. m. s.
A. BAROU-SE, Sergent.
26 sept—3t J. J. POLK, caporal.

Au Public

MME LAY vient d'arriver de la Virginie. Elle se rendra ici que peu de jours et recevra avec plaisir des PARDESSUS en caoutchouc ou autres pardessus imperméables, pour les sentinelles du Sixième Regiment, Col. Seymour. Les personnes qui pourvont fournir ces articles ou veulent souscrire pour l'achat sont priées de déposer leurs contributions chez M. D. PEREZ, à l'encoignure des rues Bourbon et Conti; J. AUAISSE, notaire public, Passage de la Bourse, No 14, ou à la résidence de Mme LAY, rue Robin, entre les rues Magazine et Camp.

On trouvera Mme Lay chez elle tous les jours jusqu'à midi. Elle prie les dames qui ont le temps de faire des couvertures ou "conforts" pour les soldats. On peut en voir des modèles aux endroits indiqués plus haut. 25sept—6t

AVIS.

Dissolution de Société.

LA société existant en cette ville sous la raison de J. RAMONMAN & CO. est dissoute d'un commun accord à partir du 24 août dernier, pour l'exploitation d'une boulangerie.

La maison continue les affaires, sous la raison de S. CAMORS & CO. 26sept—7t

DEMANDE.

UN excellent économe désire être employé sur une habitation sucrière. Il a une expérience de dix ans et peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser dans la rue Vieille-Levée, No 95, entre les rues St-Louis et Conti. 26sept—6t

AVIS.

MA femme, Therese Raveu, ayant quitté mon domicile, je préviens le public que je ne serai pas responsable des dettes qu'elle pourrait contracter.
25 sept—6 MICHEL RAMIREZ.

DUPUY,

238....Rue Royale....238
FABRIQUE DE PLUMES.

Fait toutes sortes de parures pour dames; nettoie et teint les plumes des deuils de pompes funèbres.
24 sept—6t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

AVIS est par le présent donné, que l'élection annuelle de douze Directeurs pour l'année suivante, aura lieu à ce Bureau lundi trente du courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
13 sept—3t J. W. HINCKS.

GOUVERNANTE.

UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la N le-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, l'anglais, le français, le dessin, etc.

Elle a enseigné pendant cinq ans et peut fournir les meilleures recommandations.

S'adresser à la librairie de Louis Schwarz, rue de Chartres, No 26. 3sept—1m

Découverte du Sud.

Préparation extraordinaire de HENRY & Co., pour les cheveux.

CETTE préparation vient d'être introduite en Louisiane et déjà elle s'y est fait une grande réputation. Elle prévient la chute des cheveux, leur rend leur couleur naturelle et guérit de la plupart des maladies du cuir chevelu.

On peut voir, à l'appui de cette assertion, des certificats de citoyens distingués de l'Etat, chez les principaux pharmaciens de la Nile-Orléans et le HAIR RESTORATIVE est en vente.

Manufacture à Alger, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas.
THOS. THAYER,
4 sept—1m Agent des Etats Confédérés

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. MILDREDS COURT,
Londres, (Angleterre).

Agent: M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier étage, Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

Dissolution de Société.

LA Société existant en cette ville sous la raison de L. & A. LE BEAU est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. M. ALFRED LE BEAU reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite maison et se servira de la signature sociale comme liquidateur seulement.

Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1861.
LOUIS LE BEAU,
ALFRED LE BEAU.
17 sep—6t en 1m

A LOUER,

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.

Pour les conditions, s'adresser
Chez U. LAROUSSINI & Co,
3sept No 137, rue du Canal

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.
U. LAROUSSINI & Co,
3sept No 137, rue du Canal.

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 32,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1er fev—1an

USTENSILES DE CAMPAGNE.

250 douzaines POELES assortis, à manches courts;
4 colis de BOUILLOIRES ANGLAISES POUR THE, assorties et étamées;
6 colis de CASSEROLES ANGLAISES A SAUCE, assorties et étamées.
En magasin et à vendre par
POTHIER & FAUCHEUX,
11sept—1m 63 Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

Acier pour machine et Acier fondu.

DEUX tonneaux d'acier pour machine, dimensions assorties.
5 tonneaux d'acier fondu, dimensions assorties.
A vendre en magasin par
POTHIER & FAUCHEUX,
10sept—1m No 63, Vieille Levée

MOULIN DU GLOBE.

Rue St Pierre, No 168, et Promenade Carondelet, No 17,
En face du Vieux Bassin.

CE MOULIN vient d'être construit. Il est maintenant en pleine opération et peut fournir, en n'importe quelles quantités,

De la Farine de Maïs fraîche, Gruau d'Avoine, &c.

Les ordres laissés au moulin, chez MM. Albertson & Mudge rue de l'Union, No 8, ou à la boîte 61, Bureau de Poste, seront promptement exécutés. 7 sept

MARCHANDISES SECHES

A BON MARCHÉ,
AU COMPTANT
THEOD. DANZIGER,
A l'encoignure des rues St Philippe et Royale,

Vient de retirer de la Douane, un joli assortiment de calicots français et anglais; une variété de MARCHANDISES SECHES d'automne, telles que popelines, poil de chèvre, mousseline de laine; un assortiment complet de bonneterie, flanelles, cotons blancs du pays et flanelles coton. Le tout sera vendu à bon marché, au comptant.

3 caisses de coton blanc, à 12 cents et demi la yarde.
11 sep—1m

MERCHANTS HOTEL ET RESTAURANT,

Encoignure des rues du Canal et St-Charles, Nouvelle-Orléans.

LE propriétaire de cet établissement qui a été réparé pendant la saison d'été, et qu'il vient de rouvrir, a ajouté à l'Hôtel un restaurant à la carte pour la commodité des étrangers et des habitants de la ville.

La situation de cet hôtel est au centre de la ville et à proximité de toutes les voies de communication. Le propriétaire ne négligera rien pour mériter le patronage du public.

Pension et logement par mois.......$30 00
do do par semaine..... 10 00
do do par jour........ 2 00
Pension 12 tickets pour......... 5 00
1sept—1m E. BRET, propriétaire.

GIQUEL & JAMISON,
196, rue du Canal.

OFFRENT au public un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que:
Toiles à draps 12-4 Cretonne et d'Ecosse,
Toiles à chemises, d'Irlande et Courtrais,
Damassé pour tables 6-4, 8-4, 10-4,
Serviettes damassées du Béarn,
Serviettes toiles, unis bordés en couleurs,
Coutil fil, blanc et en couleur,
Toiles à torchons et à matelas,
Bas et chaussettes fil, fins &c.
GIQUEL & JAMISON,
Sept—6t 196, rue du Canal.

EN magasin et à vendre par les soussignés—40 caisses fruits au jus, 75 paniers bouteilles à vin, 125 balles amandes, 100 caisses vin rouge et blanc assorties, 1000 dames-jeannes de 1, 2 et 3 gallons, 20 caisses cerises à l'eau de vie, 50 caisses capres, [illegible], [illegible] et sardines, 300 caisses cuiseines assorties, olives, moutarde et vinaigre, 150 caisses ver[illegible], fromage de Gruyère, 10 caisses savon marseillais, 10 caisses vermouth, 40 caisses [illegible] Nº 1, 30 caisses [illegible] et d'Amérique, 100 [illegible].
[illegible] PAUL [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente pour cause de liquidation.

Verrerie, Porcelaine, Cristeaux, Faïence, Candelabres, Lampes, Ferblanterie, Installation de magasins, &c., &c.—Sans réserve.

PAR M. BARNETT Jr., Encanteur.

VENDREDI, 27 septembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin situé rue de Chartres (autrefois Condé) No 198, entre les rues Ste-Anne et Madison, savoir:

434 lots, composés de cristeaux français taillés, verres américains taillés et moulés porcelaine blanche et dorée, articles de fantaisie, verreries assorties, faïence à est commune, lampes à camphine et à huile, candélabres et porte bougies plaqués et en composition, plateaux pour verres, bouquets ovals en zinc et en ferblanc peint, ferblanterie et marmites de Marseille.

200 barils et six boucauts verres de Pittsburg et de Boston contenant verres pour barres jarres à bagues, tabac et bonbons, verres à pied pour tables, carafes pour liqueurs et bitters bocaux à pied, sucriers, salières, compotiers, vases à céleri, verres à soda.

Installation de gaz, deux grandes vitrières du milieu, cinq vitrières plates pour étalage, étagères, comptoirs, tonneaux, &c.

Conditions—Pour toute somme au-dessous de $300, comptant; et au-dessus de $300 soixante jours de crédit avec billets endossés à la satisfaction de l'encanteur. 22sep

Bière de Tennent pour compte de qui il appartiendra.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin No 95, rue Vieille-Levée, pour compte de qui il appartiendra,
16 futailles bière forte de Tennent.
7 douzaines pintes chaque.
Conditions—Comptant. 27sept

Huile, Vermouth, Bourbons, Cognac, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI 27 septembre, il sera vendu à l'encan au magasin No 95, rue Vieille Levée
20 caisses vermouth, 25 caisses vermicelli,
10 do huile—50 barriques bouchons.
30 paniers champagne—5 barils absynthe,
12 futailles cognac—22 futailles vins
Tabac, clous de girofle, papier à lettres, aniisette, potits pois, whisky, rhum, prunes, &c. 26 sept

Vêtements et linge de peau pour Dames et Messieurs, bijoux, broderies, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

VENDREDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, rue du Cirque, entre Poydras et Lafayette No 179, 200 lots de vêtements pour dames et messieurs, linge de peau, robes de soie et de laine, manteaux, châles, mantilles, pantalons, habits et gilets, dessous, bijoux, broderies et autres articles de toilette. 25sept

Meubles pour cause de déménagement.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

VENDREDI 27 septembre 1861 à 10½ heures A. M., il sera vendu au No 67, rue Dauphine, près Conti, Sophas, glaces, chaises, tables, armoires, toilettes, lavabos, lits, berceuses, fauteuils, side board, garde-manger, pendules, ornements de cheminée, &c. &c.
Conditions—comptant à la livraison. 26 sept

Graisse! Graisse! Clous! Clous!

PAR R. B. SYKES, encanteur.

SAMEDI, 28 septembre à 10 heures, il sera vendu à la salle d'encan de R. B. Sykes, No 36 rue des Magasins pour le compte de qui il appartiendra—
Quarante barillets de clous,
Vingt barillets de graisse
Conditions—Comptant. 27 sept

Passementeries de soie, étoffes de soie noires et de couleur pour robes,—Chaussures, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 28 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la salle d'encan de F. Fernandez, au coin des rues St-Louis et Chartres, un grand assortiment de passementeries et franges de soie, étoffes de soie noire et de couleur pour robes—Aussi chaussures pour hommes, femmes et enfants, etc. 27sept

Vacherie. Vacherie.

PAR Chs E. FORSTALL, encanteur,
Bureau No 20, Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi 3 octobre 1861, à 11 heures du matin, rue Hancock, entre Deford et Bienvenu, près des casernes,
15 vaches les unes fraîches en lait et les autres près avancées. 6 chevaux, une charrette à lait, un bidon et la clientèle moyennant $4 de lait par jour.
Conditions—Au dessous de $50 comptant et au-dessus de $50 trois mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 27 sept

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de Roseline Porche, décédée épouse de Hyacinthe Blaise.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,722—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de septembre 1861, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi vingt-huit d'octobre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de

L'esclave nommé JOE, âgé d'environ vingt-huit ans.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
27sept—27,5,14,24 28oct

Madame Rose Kennedy vs. Madame Nash.

TROISIEME Cour de Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans—No 2,904—En vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'honorable A. Bancroft, juge de la Troisième Cour, j'offrirai en vente, aux enchères publiques, le jeudi 10 octobre 1861, à midi—

Un lot de beaux meubles d'acajou et ustensiles de ménage, saisis dans la cause ci-dessus.
Conditions—Comptant.
SAMUEL HAMILTON,
27 sept—4 10 oct Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de A. G. Bell—No 17,582.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par l'administrateur de la succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité audit compte.
Par ordre de la Cour,
E MICHOT,
27 sept—oct 1, 5 Député-Greffier.

AVIS.

LES soussignés ayant été nommés par le Secrétaire du Trésor des Etats Confédérés commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour recevoir des souscriptions à l'Emprunt Confédéré, en produits qui seront vendus par leurs agents ou leurs facteurs à l'époque et de la manière qu'ils désigneront, et dont le montant sera placé dans des Bons Confédérés portant huit pour cent, préviennent les Planteurs et autres, que les listes de souscription, que des livres sont ouverts à la Banque des Citoyens de la Louisiane, où ils sont priés de venir s'inscrire.
CHARLES DERBIGNY, } Commissaires
Jas D DENEGRE, }
18 sep—

Vêtements Confectionnés.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont pris la suite des affaires de M. P. LACAZE, No 100 Vieille-Levée, en face du marché à la Viande, et qu'ils continueront la CONFECTION DE VETEMENTS POUR HOMMES. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public en général.

Les soussignés ont le plus minutieux soin garanti pour tous articles sortant de leur atelier.
LAZARD & MICHEL,
100 rue Vieille-Levée, en face le Marché à la Viande.
16 sept—1m

LA SOCIÉTÉ existant en cette ville sous la raison de Johns & Dessommes Frères, a été dissoute d'un commun accord le 1er du courant. H. & E. A. Dessommes ayant acheté l'intérêt de M. J. J. Johns restent chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne société.

Nile-Orléans, 12 septembre, 1861.
J. J. JOHNS
H. DESSOMMES,
E. A. DESSOMMES.

En me retirant de la maison de Johns & Dessommes Frères, je recommande mes anciens associés au bon patronage de mes amis et clients. J. J. JOHNS.

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de DESSOMMES FRERES pour le commerce d'importation de marchandises sèches, au même local ci-devant occupé par leurs prédécesseurs MM. Johns & Dessommes, encoignure Chartres et Canal.

Nile-Orléans, 12 septembre 1861.
H. DESSOMMES,
Ed. A. DESSOMMES,
13 sept—1 m A. DESSOMMES, en commandite.

La Gorge, les Poumons et le Cœur.

LE Dr A. FOLLIN, ancien associé résident du Dr Robert Hunter annonce aux personnes atteintes de maux de gorge, d'affections pulmonaires et du cœur, au traitement desquelles il s'est exclusivement livré, qu'il est chez lui, rue du Canal, No 156, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Les habitants de la campagne désirant suivre son traitement par l'inhalation pourront le consulter par lettre s'il ne leur est pas possible de venir en ville.

Consultations en français, en anglais et en espagnol.
20 sep—12t

Seule agence des célèbres STACKER IRON-WORKS,
TENNESSEE.

A partir de ce jour, en considération de la grande augmentation des frais de transport, et de la hausse du métal, le prix des chaudières-à-sucre, grilles et garnitures de fourneaux sera comme suit, viz:
34 à 36 pouces, $1 par pouce; 42 à 66 pouces $1 25 par pouce; 72 à 84 pouces $1 50 par pouce.
Grilles 4½ cents par livre, garnitures de fourneaux $30, 35, 64, selon la grandeur et la mode.
Prix comptant E F LA VILLEBEUVRE,
15sept Marchand-commissionnaire, No 12, rue Union

Chaudière anglaise à sucre,

De la célèbre fonderie de S. et J. Rankin, à Liverpool.

LES soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de chaudières à sucre, aux prix suivants—
—Chaudières de fer fondu—
De 42 à 66 pouces compris, à $1 le pouce,
De 72 à 84 do do à $1 25 do
—Chaudières en fer battu—
à 18 cents la livre.
M. A. DE LIZARDI & Co,
23 sept—30 Rue Bienville, No 52.

FONDERIE SHAKSPEARE,
No 208, RUE GIROD.
John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Swoof
Geddes, Shakspeare & Co,
Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,

FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à désabonnement, pièces pour moulins grilles, façades en fer, colonnes, poids pour fenêtres, &c.

Travaux de forgeron dans tous les genres. 3août—6m

Mulets à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—
100 Mulets d'omnibus.
J. B. SLAWSON,
26sep—6t No 4, rue Royale.

VERMOUTH—200 caisses Roden & Co, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
26 sept 58, rue de la Douane

PRUNES—50 caisses de pruneaux, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
26 sept 58, rue de la Douane

FRAISES—50 caisses au jus, à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
26 sept 58, rue de la Douane

VIN ROUGE—400 caisses grandes et demi bouteilles, Lecompte & Co, à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
26 sept 58, rue de la Douane

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANCAISE
Articles Civils et Militaires,
61, rue de Chartres.

Képys militaires de toutes grandes, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, adhérents, remarquables par leur légèreté;

Casquettes noires, superfines;

Bonnets hommes et enfants de tous genres, Manteaux Victoria, Thibet, Montauer, castors brunes et gris,

[illegible]

[illegible] et Manteaux, [illegible];

[illegible], Andalous et Tudors en vogue [illegible]

[illegible] pour hommes et enfants, pour voyages, en cuir très légers pour hommes.

Théâtre de l'Opéra.

Représentation extraordinaire
Le Dimanche 29 Septembre 1861,
Donnée par MM. Julian, Jolly, Chol, Deligne, Chaffary, Mme Julian, Deligne et Reiter.

La Femme doit suivre son Mari,
Comédie en un acte.

LE FILS DE LA FOLLE,
Drame en cinq actes.

La Botte secrète,
Folie-vaudeville en un acte.
On commencera à 7 heures précises. 26 sep

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 29 SEPTEMBRE 1861, à 7½ h précises.
Dernière représentation de la compagnie des Zouaves français partant pour Richmond.
— *Spectacle choisi* —

LES SALTIMBANQUES,
Comédie Parade en 3 actes de M. Dumersan.

Le reprise du charmant vaudeville en un acte.

UNE FILLE TERRIBLE.
Le zouave Léon remplira le rôle de la fille terrible âgée de 16 ans.

A la demande générale,

LES DEUX PECHEURS,
Opérette bouffe en un acte, musique d'Offenbach.

EXERCICES, MANŒUVRES ET ÉVOLUTIONS MILITAIRES,
(entièrement nouveaux)
arrangés et commandés par le zouave Frédérick, exécutés par le Peloton de Tirailleurs de la Légion Française que le nouveau Frédérick a instruit.
NOTA.—Ces manœuvres ont gracieusement offert leur bienveillant concours à leurs compatriotes les Zouaves.

Pour finir:

LE RONDEAU DES ZOU! ZOU!!
chanté par les Zouaves et M. est arrangé de la Légion.
Pour les billets à l'avance et location, s'adresser au théâtre les samedis et dimanches de 9 à 3 heures.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

27me apparition, à la Nouvelle-Orléans, de HARRY MACARTHY, et de Mlle LOTTIE ESTELLE.

Vendredi soir, 27 septembre,
THE TWO FATHERS, pièce dans laquelle paraîtront M. Macarthy et Mlle Estelle.

MISSOURI,
A FARCE FROM THE SOUTH.
Le drame de BRIAN O'LENN.

Liste des lettres françaises

Restant au bureau de la Poste le 27 septembre 1861.

A
Adrien Mme pr A Cancelon
Avarse, Julien, Prof.
Andry, Thomasade
Allemet, F.

B
Barrett, Charles
Barthé Firmin
Barret, Laurent
Bo & Arsride
Baudoin, Mademoiselle
Blas, Perea
Bertbe, L.
Bernard, A
Bienvenu, Théophile
Boulligny, J E
Boulligny, Vve E Mme
Boutin, A
Bordin J
Brusi Ira J A
Brunet, D, procat.

C
Castarne, Jean
Catalogne Eugénie Mme
Champagne R
Claiborne, Wm H
Casting, Bernard, 2
Carrière Néréstan
Christophe Roulin
Christophe F O
Corant F L
Cheny, Charles
Coulon Destillers, Jn Bap
Courcelle, Louis
Curel M Mme, 2

D
Dupuy, D L
Dejery, Eugène C
De Vevey, Q H
De la H. & Franç. Garcia
Dolhonde, Louise J
Dolhonde H
Dominique, P
Ducros Marcel
Ducros Jr F A (2)
Dusel, Mme E
Duval, Tasp
Dupuis, F O

F
Farge Arthur, or MM. P
Fazot, Ch A Mme
Seymour, Cl me t S
Fuels de Urme, Mlle
Frémaux, Justin
Ferran, Josepa
Fortier, Mme Ann Mme
Fourenge, Paul

G
Gallatin, cap.
Girard, M D Mme
Gomez, J K

H
Hernandez, J J
Henry, Jeanne Mme
Huber, Pons Henriette Me
Mysohata, François Mme

I
Jaquillard, Nicolas (2)
Jourdan, F
Imbaud, Edmond

L
Lebert, François
Latel, L H Iout
Laburre, Jean Pierre
Lebarthe, A Mme
Langon, Alexandre
Lecourt, Octave
Le Gros, Edmond
Livaudais, E Mde
Livaudais, F E

M
Métayé, J
Moreau, J M avocat
Mailliere, L Louis
Montagnet, Della

O
Oger, P M

P
Perrault, Théophile
Poteralle, M

R
Ramos, C
Raveur, Joseph
Robbin, J J

T
Taillier, Omerine Mlle
Tailleur, Tarentèse
Thévenot, Joseph

V
Vigneau, P
Vincent, Estelle
Vickner, Félix

J. L. RIDDELL, P. M.

CARTAS ESPAÑOLAS [illegible]

1 Alcantara, E
3 Carvetano, Juan
4 Gonzalez, Angel
5 Gommes, J
7 Martinez, Ed
8 Ferrer, Ant
10 Palma, [illegible]
11 [illegible]
12 Trapero, J

J. L. RIDDELL, P. M.

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, le 25 *septembre* 1861.
Ordre spécial No 157.

I—Les membres de la "Compagnie d'Infanterie Belge" de la Légion de la Louisiane, s'assembleront à leur local, rue Conti, 72, dimanche 29 courant, à 7 heures du soir, pour l'élection des officiers de la compagnie.

II—Le scrutin sera ouvert pendant une heure.

III—Les capitaines J. E. Trudeau et C. A. Castillo de l'état major de la Brigade présideront à ladite élection et feront le retour au quartier général suivant la loi.

Par ordre du Brigadier Général Jas Trudeau.
GEO. A. FOSDICK,
27 sept—2 faisant fonctions d'inspecteur—Br gade

BATTERIE DES GARDES D'ORLÉANS.

Une assemblée des membres de cette batterie aura lieu SAMEDI, 28 du courant, à 7 h. du soir, à l'Arsenal des Gardes d'Orléans, pour procéder à l'organisation de la compagnie.

Par ordre du comité provisoire.
H. DUCATEL,
27-sept—2t Secrétaire.

Guardia Italiana.

Vi riunirete immancabilmente quest'oggi alla caserna, alle ore 5 P. M. con armi & giberne.
Per ordine del capitano,
GIUSEPPE MIZZI,
27 sep Sargente Foriere

COMPAGNIE BELGE.

La Compagnie se réunira SAMEDI SOIR, 28 courant, à 7 heures précises, à son local rue Conti 72, pour affaires importantes.

Par ordre du capitaine.
A. GLAUDOT, Sergent Major.
Nouvelle Orléans, 26 septembre 1861. 27 sep—2t

Batallon de Cazadores Españoles de N.-Orleans.

¡Compañia de reserva!

Los miembros que la componen se reunirán el sábado 28 del corriente, á las seis de la tarde, en la esquina de Campos Eliseos, y Grandes Hombres, para tratar de asuntos muy importantes.

Por orden del capitan. El sargento 1o,
27 set—2t JAYME MAGÉ.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les membres composant la première et la seconde Compagnie sont priés d'être présents à la réunion de ce soir.

Il sera fait des communications importantes et on procèdera aussi à quelques élections.

Par ordre du commandant.
Le capitaine adjudant-major
27 sept—1 BROGNET.

GARDES D'ORLEANS—Cinquième Compagnie.

Les membres de la Cinquième compagnie sont réunis à l'arsenal, rue d'Orléans, dimanche 29 courant, à 7 heures précises du matin, pour tir à la cible. Equipement complet moins le sac à havresac et les cartouches.

Soyez ponctuels.—Par ordre du capitaine
EUGENE TOURNÉ,
26 sept Sergent major

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nile-Orléans.

Nile-Orléans, 20 août 1861.

MR. GEO L. BRIGHT, avocat, ayant été dûment nommé percepteur de ce Board, à sa séance du 27 courant—

Avis est donné qu'à partir de cette date, M. GEO. L. BRIGHT est la seule personne autorisée à percevoir, réclamer ou percevoir toutes les dettes et obligations quelconques dues à l'ancienne corporation, les différentes municipalités et la ville de Lafayette avant la consolidation.

Tous contrats ou conventions antérieures avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes.
Par ordre du Board.
O. DE BUYS
3sept—30t Secrétaire.

INDUSTRIE DU PAYS.

L'ATTENTION des facteurs et des planteurs de la Confédération du Sud est appelée sur la corde qui se fait actuellement à la machine dans cette ville, du chanvre le plus pur.

Nous employons environ 300 ouvriers pour ce genre d'industrie du pays et sommes prêts à fournir de la CORDE D'EMBALLAGE, d'une excellente qualité, aux plus bas prix du marché. On peut voir des échantillons de l'article dans la rue Poydras, Nos 34 et 36.
S. H. KENNEDY & Co.
A. C. HUGER.
16sept—1m

A LOUER,

Une maison à double étage, délicieusement située, parfaitement meublée, au coin des rues Roman et Esplanade, dans laquelle existent toutes les améliorations de l'époque actuelle, sera louée à des conditions très avantageuses à des locataires ponctuels.
S'adresser à JOHN WATKINS,
No 279 rue St Claude, ou à
H. DE FUENTES & Co
13sept—1m 29 rue de la Vieille Levée

Maisons et Terrains à louer.

1re District.—A être faite à la rue Poydras.

1 maison rue Perdido, entre Johnson et Galvez.
2 do rue Palmira, entre Roman et Prieur.
1 do rue Roman entre Gasquet et Palmira.

Deuxième District.

Un vaste terrain enc. Claiborne et Canal [illegible]
[illegible]

Troisième District.

[illegible]

1 do à étage, rue des Champs Elysées No 168.
1 do même rue No 170.
1 do même rue No 172.
1 do rue des Français, No [illegible].
[illegible]

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de jalap du Mexique à vendre par CABALLERO & CASTARES